

Les haies dans le vignoble

Avec l'apparition de la mécanisation, la recherche de rendement et de facilitation du travail dans le vignoble, les haies champêtres ont, par le passé, été rapidement associées à des éléments encombrants, qu'il était nécessaire de repousser en marge des parcelles viticoles, voire de supprimer entièrement de l'ensemble du vignoble. Mais l'évolution des consciences en matière d'écologie, et le constat des services rendus à la vigne par les arbres et arbustes champêtres, ont généré depuis quelques années, un regain d'intérêt pour leur réintégration dans le paysage viticole. Les haies apparaissent de plus en plus comme des éléments essentiels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de recréer.

Les avantages en milieu viticole :

- Elle limite le ruissellement de l'eau en favorisant son infiltration et évite ainsi le lessivage et l'érosion des sols, ce qui améliore la disponibilité en eau du sol,
- Elle régule le climat par l'apport d'ombrage et d'humidité, limitant ainsi des conditions de sécheresse extrême,
- Elle abrite tout un panel d'espèces auxiliaires des cultures qui contribuent à limiter l'impact de potentiels ravageurs de la vigne,
- Elle contribue à l'amélioration de la qualité du paysage viticole,
- Elle est un élément de connexion pour les chauves-souris et autres mammifères

En effet, de nombreuses espèces animales les utilisent pour se déplacer et coloniser de nouveaux milieux, mais s'en servent aussi comme habitats permanents ou temporaires, comme refuges et comme réservoirs de nourriture.

Les haies peuvent apparaître spontanément, notamment au niveau des espaces non travaillés par l'homme, où elles s'installeront naturellement en 3 à 5 ans. Il est également possible de renforcer la trame arborée, au moyen de plantations de haies champêtres, en anticipant la forme et la composition de la haie par le choix d'essences les plus adaptées au contexte.



Bruant zizi

© B. Freri



Renard roux

© Adolf Spandel



Anacamptis

© Bernd Uhlmann



Les haies, réservoirs de biodiversité

- La haie champêtre a un rôle important en termes de continuité écologique : elle permet aux espèces de circuler, se nourrir, se reproduire, s'abriter,
- Elle favorise la diversité végétale, par sa composition même et en créant des micro-climats par l'humidité et l'ombrage qu'elle apporte, permettant à une flore diversifiée de se développer.
- Elle participe à la formation d'une mosaïque paysagère qui augmente le potentiel du vignoble en termes d'accueil de biodiversité.

Les arbustes et les haies font partie de la mosaïque vivante des différents habitats et sont donc aussi une condition préalable à une nature riche en espèces.

Points de vigilance lors de l'installation d'une haie champêtre :

- Lorsque l'on met en place une haie plantée, les premières années nécessitent entretien et surveillance des plants (arrosage des jeunes plants en cas de sécheresse prolongée, recépage et taille de la haie, ...) ce qui implique

un minimum de main d'œuvre,

- La plantation d'une haie nécessite un minimum de matériel : creusement des trous, paillage des arbres, protections contre l'abroustissement, ...
- La mise en place de la haie doit tenir compte des contraintes mécaniques de culture de la vigne, afin de ne pas gêner le travail,
- Le rang de vigne à proximité directe de la haie peut être quelque peu impacté si l'ombre portée est trop importante,
- Les espèces épineuses, indispensables pour certains oiseaux, doivent être placées judicieusement pour ne pas gêner le travail dans la vigne,
- Rejet important de certaines espèces, comme le Prunellier (*Prunus spinosa*), qui peut drageonner loin du pied mère.

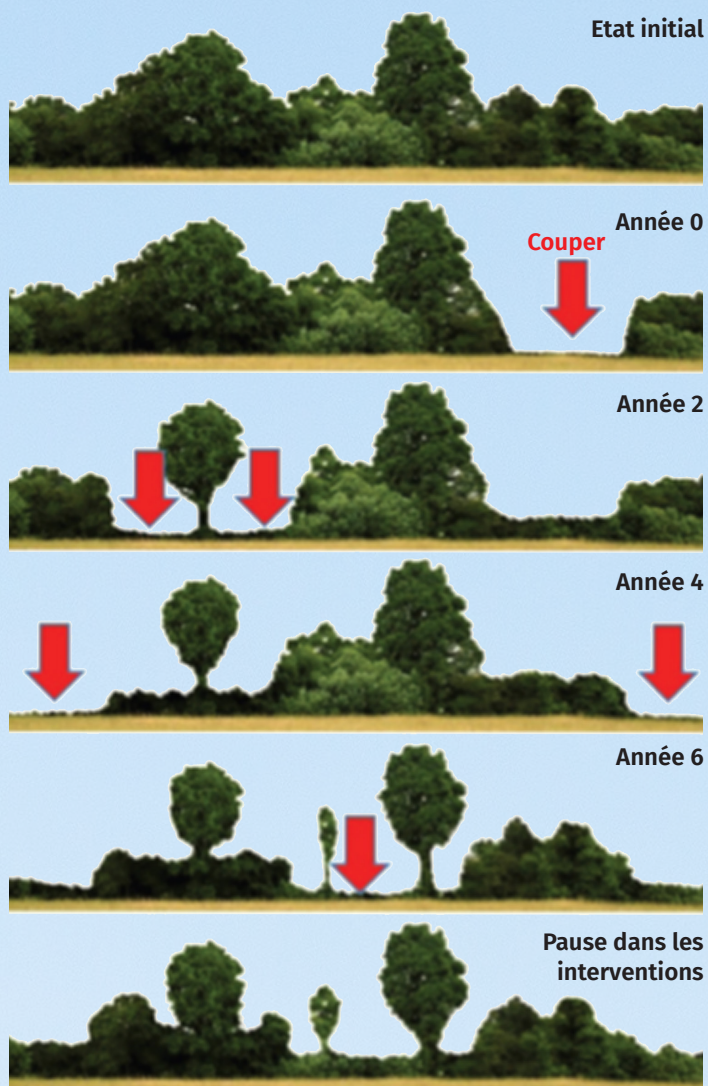
Faisabilité technique :

La haie champêtre est l'un des aménagements les plus faciles à mettre en place par rapport au gain qu'elle génère en termes de biodiversité. En effet, elle peut s'aménager de deux façons différentes :

- La haie peut être spontanée, c'est-à-dire qu'on laissera se développer des espèces arbustives naturellement présentes sur le site, sans passer par des plantations.

Conseils d'implantation et d'entretien

- Une haie double peut être privilégiée, l'idéal est de planter en quinconce, sur deux lignes entre 0.5 et 1 mètre. Les plants quant à eux sont espacés, sur chaque ligne d'un mètre environ.
- La période idéale de plantation est entre novembre et février et possible en octobre et mars. Il est important d'éviter les périodes de gel.
- Le collet du plant doit être au niveau du sol et les racines bien étalées dans le trou. Il est recommandé de faire un trou de plantation un peu plus grand que nécessaire et de le recouvrir d'un substrat meuble.
- Les plants doivent être abondamment paillés (30 cm).
- Le plant doit être tutoré (sur une hauteur de 1.60 mètre) et protégé (sur une hauteur de 1.20 mètre) contre l'abroustissement des mammifères.



- Ce type de haie est le plus facile à mettre en place, mais aussi à maintenir, par le fait que les espèces se développant seront adaptées au territoire et au climat local et seront donc naturellement plus résistantes.
- La haie plantée permet d'accélérer le processus de formation de la haie, par l'intégration de jeunes plants déjà formés, tout en sélectionnant certaines espèces en fonction de leurs propriétés (taille, potentiel d'étalement, propriétés des fleurs/fruits, caractéristiques physiques, ...). Les espèces doivent être choisies parmi les espèces locales, présentes naturellement, et selon les conditions de sol. Cette option nécessite plus d'investissement en termes de temps, de matériel mais aussi d'argent.
- Les arbustes épineux doivent être privilégiés dans la mesure du possible, car ils offrent une protection supplémentaire à de nombreux animaux.

Pour en savoir plus

En Alsace, le site suivant présente les essences locales adaptées selon le type de sol : www.jeplantehaie.fr

La gestion des haies

La gestion des haies doit se faire **en dehors de la période de reproduction des oiseaux** (du 15 mars au 31 juillet), idéalement en novembre ou en décembre. La technique préconisée est le recépage sélectif alternant. Elle consiste à rabattre sélectivement certaines essences à 15 cm du sol (= recépage), tout en conservant les éléments remarquables tels que les arbres d'avenir, les arbres morts ou à cavités, les lierres et clématites, les portions de haies à forte naturalité (= sélectif) et ceci en intervenant sur une partie de la haie une année (maximum un tiers), puis une autre l'année suivante et ainsi de suite (= alternant). Cette gestion se fait à la main (tronçonneuse) et permet de maintenir la diversité des

niches écologiques de la haie. Si ce type de gestion n'est pas possible, il est préconisé d'utiliser un lamier (ou sécateur) faisant des coupes nettes plutôt qu'une épareuse (ou broyeur) provoquant des blessures favorisant les pathogènes. Le **maintien d'ourlets herbeux** en bordure est indispensable car complémentaire à la haie. Sa gestion pourra se faire par une fauche tardive (août à octobre), réalisée un an sur deux (ex. : fauche d'un côté de la haie l'année n et l'autre côté l'année n+1) en exportant les résidus issus de la fauche afin d'amaigrir le sol et favoriser ainsi une diversité floristique, ou en l'utilisant comme paillage au pied de la haie. -> LPO Alsace TVB



1 Domaine de Boarmies



Peu à peu, nous avons laissé les haies repousser après la débroussailluse, puis les avons maintenues en place, limitées en hauteur en supprimant les rejets de grands arbres pour ne pas trop ombrager notre coteau qui a la particularité d'être exposé au nord. Nous avons constaté rapidement que dans les bas de pente plein nord, les vignes devenaient plus précoces car protégées par les haies.

Vincent et Dominique Zerr, Dangolsheim

2 Weingut Zähringer



Nos vignobles ont de grandes pentes idéales pour le développement non perturbé d'une flore et d'une faune riches.

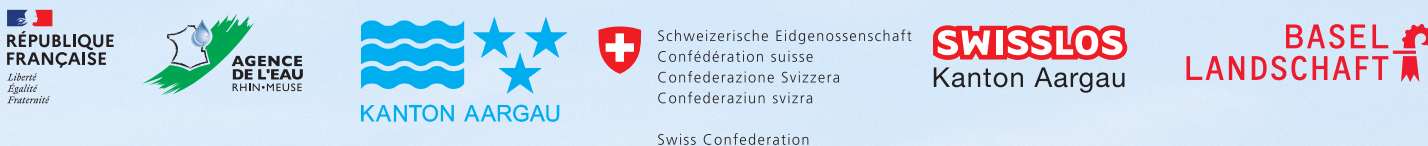
Nos haies sont généralement constituées de prunelle, de sureau et d'aubépine. Tous poussent très rapidement sur le loess riche en éléments nutritifs et montrent une forte tendance à l'auto-propagation. Nous n'avons pas à planter, mais un élagage doit toujours être effectué afin de préserver et maintenir une surface riche en habitats potentiels et donc en espèces.

Paulin Köpfer, Weingut Zähringer, Heitersheim

Un projet multipartenaire



Cofinancé par



Swiss Confederation



Rhin Supérieur | Oberrhein



Cofinancé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)
Von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

agroecologie-rhin.eu/vinbiodiv



• Bio en Grand Est •

